



AIDE AUX PROJETS DE JEUNES

Note d'information relative au dossier de demande d'aide



Avant de remplir le dossier ci-après, le porteur de projet est invité à lire attentivement cette page qui comporte les informations et les obligations qui découlent de l'octroi de l'aide.

Vous pouvez joindre à cet imprimé l'ensemble des documents que vous estimez utiles.



Objectifs du dispositif :

- donner la parole aux jeunes
- prendre en compte leurs initiatives
- soutenir leur volonté d'action
- permettre aux jeunes d'exprimer sous quelque forme que ce soit leur créativité et leur désir d'agir.
- favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

Critères :

- tranche d'âge: 13-25 ans
- jeunes résidant à Ploemeur
- les projets doivent relever d'une finalité sociale et collective avec des productions destinées à s'ouvrir à d'autres publics.
- la mise en œuvre des « retours » de projet exige une implication dans la vie de la cité.

Nature de l'aide :

- aspect logistique : des appuis matériels et techniques
- aspect pédagogique : soutien d'un animateur du Point Information Jeunesse
- aspect financier : une aide financière peut être accordée selon la nature du projet et le nombre de participants, dans la limite des crédits alloués
- aide au BAFA : de 100 à 300€ par stage selon les critères :
 - * jeunes impliqués dans les projets développées au sein de la collectivité
 - * jeunes n'ayant pas les moyens financiers ou en recherche

Modalités de fonctionnement :

- Un dossier relatant le projet est présenté devant une commission.

Cette commission est composée de :

L'adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et la Jeunesse
2 représentants des services municipaux (Jeunesse, Vie Associative)
2 jeunes impliqués dans la vie associative ploemeuroise,
1 conseiller technique et pédagogique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.